

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 JANVIER 2026 à 18h00

L'an deux mille vingt-six, le 13 janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 6 janvier 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc MARCHAIS, maire.

Présents : Mmes Laurence BESSON, Françoise DURAND, Émilie MORINAUD et Gaëlle POMME-CASSIEROU, MM. Alain DESTREGUIL, Didier FENEANT, Régis PLANET et Yann POUVREAU.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Marie-Aline FETIS à M. Régis PLANET, M. Olivier DOUHAUD à M. Alain DESTREGUIL, M. Laurent RAVET à M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Thierry THIBAUDEAU à Mme Françoise DURAND

Excusée : Mme BRIAND Josiane

Nombre de membres :

- En exercice : 14
- Présents : 9

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026,
- Participation à la protection sociale complémentaire – risque santé des agents communaux,
- Modifications des statuts du SDEER,
- Modification de la convention de mise à disposition du terrain de foot à l'US Saintes-Rugby,
- Intégration dans le domaine public de la parcelle AD 341 suite à procédure d'abandon,
- Présentation du projet d'aménagement aux Guilloteaux élaboré par le CAUE 17,
- Présentation de l'étude de diagnostic de l'église,
- Présentation de la motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes proposée par l'AMF,
- Présentation de l'estimation du coût du service ADS pour 2025,
- Questions diverses,
- Actualités de la Communauté d'agglomération Saintes-Grandes Rives.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 18h00.

Approbation du procès-verbal du 13 novembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025 est approuvé sans observation, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Nomination d'un secrétaire de séance

M. Didier FENEANT est nommé secrétaire de séance.

1 - Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Monsieur le maire explique au conseil la nécessité de pouvoir mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026. La loi l'autorise à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement budgétisées l'année précédente. Considérant que les dépenses d'investissement budgétisées en 2025 s'élevaient à 361 383,25 € (déduction faite du chapitre 16, des restes à réaliser et des reports), le montant maximum à engager est fixé à 90 345,81 €.

Monsieur le maire propose d'affecter 50 000 € de la manière suivante :

C/2131 (Bâtiments publics) : 20 000 €

C/2132 (Bâtiments privés) :	5 000 €
C/2151 (Réseaux de voirie) :	10 000 €
C/2152 (Installations de voirie) :	5 000 €
C/2188 (Autres immobilisations corporelles) :	10 000 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition et autorise Monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, si nécessaire, à hauteur de 50 000 €.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

2 - Participation à la protection sociale complémentaire – risque santé des agents communaux

Monsieur le maire donne la parole à Madame DURAND. Elle rappelle au conseil qu'en séance du 13 novembre 2025, il a été décidé après consultation du personnel communal, de ne pas adhérer au contrat groupe proposé par le CDG17 pour la protection sociale complémentaire – risque santé des agents communaux, et de fixer la participation de la commune à 30 € par agent. La décision ayant reçu un avis favorable du comité social territorial du centre de gestion en date du 12/12/2025, la délibération entérinant cette décision peut être prise.

Le Conseil valide donc la décision de ne pas adhérer au contrat proposé par le CDG17, de poursuivre sur le principe de labellisation et décide de porter la participation de la commune à 30 € à compter du 01/01/2026.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

3 - Modifications des statuts du SDEER

Monsieur le maire donne lecture de la délibération du SDEER portant modification de ses statuts dans le but que le syndicat puisse réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié (système de référencement des réseaux) et s'en constituer Autorité locale compétente.

Il propose d'approuver cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2 , après le troisième alinéa du d) consacré aux « Activités accessoires », il est inséré l'alinéa suivant :

« Le syndicat peut réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié ou d'un orthophotoplan compatible avec les exigences de la réglementation anti-endommagement (article L554-1 et R554-1 et suivants du code de l'environnement). Il peut s'en constituer Autorité locale compétente. »

Le Conseil donne un avis favorable à la modification des statuts du SDEER.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

4 - Modification de la convention de mise à disposition du terrain de foot à l'US Saintes-Rugby

Monsieur le maire rappelle qu'une convention a été passée avec l'US Saintes-Rugby en 2024 pour la mise à disposition du terrain de foot et des vestiaires moyennant un forfait de 500 € par an pour les frais de fonctionnement et d'électricité.

Le Président de l'association a demandé un dégrèvement pour l'année 2025 car le club n'a utilisé le terrain qu'à 7 reprises. Monsieur le maire propose de baisser la participation pour 2025 à 300 €.

Le Conseil approuve la proposition pour l'année 2025.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre :
--------------------	----------------	-------------------

5 - Intégration dans le domaine public de la parcelle AD 341 suite à procédure d'abandon

Monsieur le maire explique qu'une administrée vend ses parcelles situées chemin de la grand porte. Une des

parcelles, cadastrée AD 341, est utilisée depuis des années comme accès aux parcelles situées derrière chez elle et a été goudronnée et entretenue par la commune.

Afin de régulariser la situation, une procédure d'abandon de la dite parcelle a été proposée à la propriétaire.

Monsieur le maire propose donc au conseil de valider cette procédure d'abandon et de classer la parcelle AD 341 d'une superficie de 200 m² dans le domaine public.

Le Conseil accepte la procédure d'abandon de la parcelle AD 341 et décide de classer la parcelle dans le domaine public.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

6 - Présentation du projet d'aménagement aux Guilloteaux élaboré par le CAUE 17

Monsieur le maire rappelle au conseil que la commune a sollicité le CAUE 17 pour réaliser une étude en vue de requalifier le secteur récemment acquis aux Guilloteaux.

La volonté de la municipalité est de créer des espaces publics, des parkings et 2 logements en location.

Après plusieurs réunions de travail avec le CAUE, le projet d'aménagement est présenté aux membres du conseil municipal.

Monsieur le maire propose de conserver cette étude pour la prochaine municipalité.

7 - Présentation de l'étude de diagnostic de l'église

Monsieur le maire rappelle que la municipalité a sollicité une architecte du patrimoine pour réaliser une étude de diagnostic de l'église au regard des désordres importants repérés sur le bâtiment.

L'étude qui s'est déroulée au cours de l'année 2025 a donné lieu à la rédaction d'un document très complet qui reprend :

- l'historique de l'édifice : différentes phases de construction, destruction et reconstruction,
- le diagnostic de son état actuel : infiltration d'eau, humidité du sol et des murs, déjointement des pierres, fissures, affaissement d'un angle du clocher,
- les mesures de restauration à mettre en œuvre : restauration des toitures, des façades et des sols, désimperméabilisation des abords, reprise de la charpente du clocher,

Vu l'importance des travaux et de l'estimation de leur coût (environ 1,1 million d'euros), le projet ne pourra se réaliser qu'avec des aides financières extérieures (subvention, mécénat, financement participatif) et découpé en plusieurs phases.

Cependant des travaux sont d'ores et déjà programmés dans le cadre d'une convention avec le SAS pour la réfection des toitures.

Monsieur le maire propose de conserver cette étude pour la prochaine municipalité.

8 - Présentation de la motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes proposée par l'AMF

A l'occasion du 107^{ème} congrès des maires, l'Association des Maires de France a lancé un appel à la liberté locale et propose aux collectivités d'adopter une motion de soutien en ce sens.

Elle met en avant le manque de moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets ; et propose de redonner du pouvoir d'agir aux communes notamment par :

- la libre administration des communes : elle implique de renoncer à toute tutelle de l'Etat ou d'une autre collectivité ;
- l'autonomie financière et fiscale dont la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres ;
- l'allègement du poids des normes nationales et des procédures complexes et coûteuses.

Le Conseil soutient ces propositions et vote la motion présentée par l'AMF ;

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

9 - Présentation de l'estimation du coût du service ADS pour 2025

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'au mois d'avril 2025 la nouvelle convention avec le service ADS (autorisation droit des sols) de la CDA de Saintes a été validée ; elle prévoit la refacturation d'une partie du coût du personnel du service dédié à l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes.

La participation des communes sera calculée chaque année en fonction du nombre de dossiers instruits par commune. Pour l'année 2025, le montant a été estimé à 1 735,95 € pour la commune.

Questions diverses :

- Monsieur le maire informe le conseil des différents messages de remerciements reçus par des administrés ayant reçu un colis de Noël et des cartes vœux reçues de la part des représentants des collectivités ou des associations.

- Monsieur le maire informe le conseil du courrier reçu de la part de madame la Présidente du Département relatif à la nécessaire prudence budgétaire. Elle évoque la nécessité pour les communes de différer les demandes de subventions prévues en raison de la situation financière du Département.

- Monsieur le maire informe le conseil de l'avancée du projet SEMIS prévu aux Grands champs. Un travail important concernant la gestion des eaux pluviales a été réalisé. Un diagnostic complet permettra de mettre en œuvre les aménagements nécessaires.

Le permis d'aménager est en préparation et sera déposé à la suite de réunions de concertation avec les élus communaux et les services de la CDA de Saintes.

- Un point sur l'organisation de la cérémonie des vœux prévue le 15 janvier est effectué

Actualités de la Communauté d'agglomération Saintes Grandes Rives

- Madame Besson dresse le bilan de commission tourisme qui s'est réunie le 12 janvier. Elle rappelle les animations qui se sont déroulées en 2025: Préludes, Les Echappées rurales, Ciné plein air, Festival itinérant, et Escapade fleuve Charente et qui sont reconduites en 2026. Il n'y aura aucune de ces animations en 2026 sur la commune puisque nous avons bénéficié du Ciné plein air en 2025 ; le but étant que toutes les communes de la CDA puissent en profiter à tour de rôle.

- Monsieur Destreguil rappelle les différentes collectes mises en place par la CDA de Saintes en fin d'année : coquilles d'huîtres, sapins. Elles ont rencontrées un réel succès.

En ce qui concerne les déchets verts, l'aire de dépôt est mise à disposition des habitants de la commune gratuitement. Le bilan de l'année 2025 est de 184 tonnes déposées. Le coût du broyage et de l'évacuation s'élève à 17 000 €.

Le maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19h30.

Le secrétaire de séance,
Didier FENEANT

Le maire,
Jean-Luc MARCHAIS